

1508 (13 JUILLET).

Ordonné à Michel Guillain, m<sup>e</sup> part<sup>ier</sup> de la monn<sup>e</sup> d'Aiz en Provence, de comparaitre le 8 août prochain devant mons<sup>eur</sup> le chancelier, pour répondre sur les escharcetes trouvées es deniers des boistes de lad. monn<sup>e</sup>.

*(Ibidem.)*